

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

*Date de convocation* : 11/10/2024

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**Présents** : M. Christian RUFFINATTO - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX - M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN (Arrivé délibération 2024-77) - M. Gilles CAILLE - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN (Arrivé délibération 2024-77) - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Absent excusé** : M. Patrick MERLE.

**Secrétaire de séance** : Mme Tephén PITOT.

## ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente.

Décisions du Maire,

1. Prorogation du Plan d'aménagement de la forêt communale pour 5 ans 2025-2029
2. MAPA Maison du patrimoine : avenants 1
3. MAPA rénovation et création de logements au-dessus de l'école : avenants 1

Approbation du Procès-Verbal du 7 octobre 2024 à l'unanimité des présents.

### **Décision Municipale N°2024-73 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

**DÉCIDE** de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les parcelles cadastrées section : AW 192 – 193 – 194, 494, Chemin de Gergouven– 84560 Ménerbes.

Propriétaire : Monsieur TALANSIER Raimbault– au profit de Monsieur Rudy JANSSENS – Carine SLEGGERS

Superficie : 01 ha 29 a 80 ca. Usage : Habitation. Prix : 1 300 000 € (UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS)

### **Décision Municipale N°2024-74 : CONTRAT DE SYNDIC POUR LA GESTION DE LA COPROPRIETE « RESIDENCE LES FARINETTES ».**

**APPROUVE** la proposition de la société FONCIA Fabre Gilbert dont le siège social est situé 34 boulevard Saint-Michel 84000 AVIGNON, pour gérer la copropriété « Résidence les Farinettes », durant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 31 décembre 2026, pour un montant annuel forfaitaire de 2 167€HT, révisable annuellement.

### **Délibération N° 2024 - 75 : PROROGATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE MENERBES POUR 5 ANS 2025-2029.**

#### **PROROGATION DU PLAN D'AMENAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT COMMUNALE DE MENERBES POUR 5 ANS 2025-2029.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le fait que l'aménagement de la forêt communale arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Considérant que cet aménagement portait sur 15 ans et que les interventions qu'il préconisait permettent encore de répondre aux enjeux de la forêt pour les cinq ans à venir, l'Office National des Forêts a élaboré un projet de prorogation d'aménagement permettant de :

- Acter que les décisions de l'aménagement précédent sont toujours valables et peuvent être prolongées jusqu'au 31 décembre 2029,
- Terminer le programme de coupes,
- Doter la commune d'une garantie officielle de gestion durable de la forêt au regard du code forestier,
- Pouvoir solliciter des aides forestières,

- Assurer la conformité au cahier des charges PEFC et ainsi être éligible à la certification avec un document de gestion durable toujours d'actualité,
- Effectuer un bilan intermédiaire de l'aménagement forestier actuel arrivant à l'échéance ;

La prorogation d'aménagement se présente sous la forme d'un arrêté préfectoral contenant :

- Le motif de la prorogation
- Le rappel des grandes règles de gestion de l'aménagement prorogé
- La réactualisation du programme de coupes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de prorogation du Plan d'aménagement de la forêt communale pour 5 ans, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029, présenté par L'Office National des Forêts.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

#### **Délibération N° 2024 - 76 : MAPA MAISON DU PATRIMOINE : AVENANTS 1.**

Vu la délibération n°2023-70 du 6 juillet 2023, relative à l'attribution du marché de travaux pour la Maison du Patrimoine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que certaines adaptations ou impondérables liés à l'exécution des travaux ont nécessité la prise en compte de prestations complémentaires, pour lesquelles il a été demandé aux entreprises titulaires des Lots 1, 2,3 et 5 correspondants de présenter leur devis.

La Commission MAPA réunie le 15 octobre 2024 a retenu les avenants suivants :

LOTS	ENTREPRISES	PRIX INITIAL HT	AVENANT 1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
Lot 1 : Maçonnerie/Pierre de taille/Plâtrerie	GIRARD	509 226,20 €	45 235,38 €	554 461,58 €
Lot 2 : Charpente/Couverture	BOURGEOIS	164 536,50 €	12 227,97 €	176 764,47 €
Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures	LES METIERS DU BOIS	180 943,00 €	3 506,00 €	184 449,00 €
Lot 5 : Revêtement de sols durs	SPVC	19 339,01 €	- 1 294,99 €	18 044,02 €

Total des Avenants : 59 674,36 €

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** les avenants 1 pour les lots 1, 2, 3 et 5 pour un montant de 59 674,36 € HT.

**PORTE** le marché à :

LOT	INTITULÉ	TITULAIRE	MONTANT INITIAL HT	AVENANT 1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
01	Maçonnerie / Pierre de taille / Plâtrerie	GIRARD	509 226,20 €	45 235,38 €	554 461,58 €
02	Charpente bois / Couverture	BOURGEOIS	164 536,50 €	12 227,97 €	176 764,47 €
03	Menuiseries intérieures et extérieures	MÉTIERS DU BOIS	180 943,00 €	3 506,00 €	184 449,00 €
04	Serrurerie	ATOUT FER	72 133,48 €		72 133,48 €
05	Revêtements de sols	SPVC	19 339,01 €	-1 294,99 €	18 044,02 €
06	Électricité	BRÈS ÉLECTRICITÉ	49 577,00 €		49 577,00 €
			<b>995 755,19 €</b>	<b>59 674,36 €</b>	<b>1 055 429,55 €</b>

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

#### **Délibération N° 2024 - 77 : MAPA RENOVATION ET CREATION DE LOGEMENTS AU-DESSUS DE L'ÉCOLE : AVENANTS 1.**

Vu la délibération n°2024-58 du 22 juillet 2024, relative à l'attribution du marché de travaux pour la création de logements à l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que 3 lots ont nécessité des plus et moins-values.

La Commission MAPA réunie le 15 octobre 2024 a retenu les avenants suivants :

LOTS	ENTREPRISES	PRIX INITIAL HT	AVENANT 1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
Lot 1 : Démolitions/Gros Œuvre	BIANCONE et Cie	38 489.50 €	- 6 100,00 €	32 389,50 €
Lot 3 : Doublage/cloisons/faux plafonds	ISOSTYL	28 710.36 €	1 307,60 €	30 017,96 €
Lot 4 : Carrelage/faïence	BIANCONE et Cie	31 844.80 €	2 950,50 €	34 795,30 €

Total des Avenants : - 1 841.90 €

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** les avenants 1 pour les lots 1, 3 et 4 pour un montant de - 1841,90 € HT.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	AVENANT HT 1	NOUVEAU MONTANT HT
Lot 1 : Démolitions/Gros Œuvre	BIANCONE et Cie	38 489.50 €	- 6 100,00 €	32 389.50 €
Lot 2 : Menuiseries extérieures/intérieures	LA VERANDA DU SUD	30 371.00 €		30 371.00 €
Lot 3 : Doublage/cloisons/faux plafonds	ISOSTYL	28 710.36 €	1 307.60 €	30 017.96 €
Lot 4 : Carrelage/faïence	BIANCONE et Cie	31 844.80 €	2 950.50 €	34 795.30 €
Lot 5 : Peinture/nettoyage	GA PEINTURE	13 557.64 €		13 557.64 €
Lot 6 : Electricité/chauffage/ventilation	ACTILEC	27 870.00 €		27 870.00 €
Lot 7 : Plomberie	ACTILEC	18 842.50 €		18 842.50 €
TOTAL		189 685.80 €		187 843.90 €

**PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

**DIVERS : Demande de fouilles archéologiques à la Baume Segure.**

La séance est levée à 19h15

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Fait à Ménerbes, le 19 octobre 2024.

Le Maire,



Christian RUFFINATTO

Le secrétaire de séance,

Tephén PITOT

